Nations Unies A/58/170

Assemblée générale

Distr. générale
18 juillet 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Point 96 d) de l'ordre du jour provisoire*
Environnement et développement durable : poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 57/262 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé d'organiser en 2004 une réunion internationale, dont une partie aurait lieu à un niveau élevé, pour procéder à un examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement conformément au Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. Il donne un aperçu des activités prévues aux niveaux national, régional et international en préparation de la réunion internationale qui doit se tenir à Maurice. Il fournit également des informations sur le calendrier des réunions préparatoires régionales qui seront organisées en vue de coordonner les programmes régionaux sur la base des rapports nationaux d'évaluation des petits États insulaires en développement.

* A/58/150.

03-43450 (F) 110803 180803

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–2	3
II.	Historique	3–10	3
III.	Dispositions institutionnelles	11–19	5
IV.	Préparatifs au niveau international	20–22	6
V.	Préparatifs au niveau régional	23–33	7
	A. Région du Pacifique	29–30	8
	B. Région des Caraïbes	31–32	8
	C. Région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale	33	9
VI.	Préparatifs au niveau national	34	9
VII.	Conclusions et recommandations	35–40	9

I. Introduction

1. Dans sa résolution 57/262, l'Assemblée générale a notamment : a) décidé de convoquer en 2004 une réunion internationale, dont une partie aurait lieu à un niveau élevé pour procéder à un examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, conformément aux dispositions du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (Plan d'application de Johannesburg), et s'est félicitée de l'offre du Gouvernement mauricien d'accueillir cette réunion; b) décidé également que l'examen approfondi devrait conduire tous les pays à renouveler leur engagement politique et porter sur l'élaboration de mesures concrètes et pragmatiques en vue de la poursuite de l'application du Programme d'action, notamment grâce à la mobilisation de ressources en faveur des petits États insulaires en développement; c) décidé en outre de convoquer des réunions préparatoires régionales pour les petits États insulaires en développement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi qu'une réunion préparatoire interrégionale pour l'ensemble de ces États, en vue d'examiner le Programme d'action aux échelons national, sous-régional et régional et de recenser et d'élaborer les apports de certains petits États insulaires à cet examen; d) prié les organismes des Nations Unies en général et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat en particulier, ainsi que le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les institutions financières multilatérales et le Fonds pour l'environnement mondial, de mettre en place les dispositions nécessaires à l'échelon international pour faciliter la tenue de ces réunions; et e) demandé aux organismes des Nations Unies de faire en sorte que les apports des pays soient succincts et bien ciblés et de mettre notamment à profit les documents établis en vue du Sommet mondial pour le développement durable, de manière à alléger la charge des États participants tout en renforçant l'utilité des renseignements recueillis.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée a invité tous les États Membres, les organisations et organismes régionaux et internationaux compétents, ainsi que les grands groupes identifiés dans Action 21, à participer pleinement aux activités répertoriées aux fins de la préparation de l'examen approfondi; a également invité toutes les réunions internationales présentant un intérêt pour les petits États insulaires en développement à fournir des apports pertinents pour l'examen approfondi et le processus préparatoire; a demandé que les membres associés des commissions régionales concernées participent à l'examen approfondi du Programme d'action et à son processus préparatoire à titre d'observateurs; et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur l'application de la résolution.

II. Historique

3. On se rappellera que l'adoption de la Déclaration de la Barbade et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement par la communauté internationale en 1994 était considérée comme le premier exemple d'un partenariat mondial dans le cadre duquel pays développés et pays en développement s'engageaient à collaborer à l'appui des stratégies de

développement des petits États insulaires en développement, tout en oeuvrant en faveur de la protection de l'environnement fragile de ces États.

4. Cet engagement en faveur d'un partenariat mondial à l'appui du développement durable des petits États insulaires en développement a été fermement réaffirmé à l'occasion de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 1999 pour examiner l'application du Programme d'action, puis réitéré lors du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002.

5. Reconnaissant que les petits États insulaires en développement représentaient un cas particulier tant du point de vue de l'environnement que du développement, le chapitre VII du Plan d'application de Johannesburg, qui met l'accent sur le développement durable de ces États, appelle des mesures à tous les niveaux afin d'accélérer la mise en oeuvre nationale et régionale du Programme d'action et d'obtenir des ressources financières suffisantes grâce à une assistance de la communauté internationale au renforcement des capacités et le transfert de technologies écologiquement viables.

6. À part ces impératifs transsectoriels, le Plan d'application de Johannesburg réitère qu'il faut continuer d'accorder une attention prioritaire aux domaines identifiés par les petits États insulaires en développement comme étant cruciaux pour leur développement durable. Il s'agit notamment d'appuyer la mise au point et l'application rapide d'indices de vulnérabilité économique, sociale et environnementale; de soutenir les efforts visant à éliminer la pauvreté; de poursuivre l'adoption de méthodes de gestion viables pour les pêcheries; d'établir des programmes de biodiversité marine et côtière et d'approvisionnement en eau douce; d'aider ces pays à faire face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles; d'appuyer la promotion de l'utilisation efficace de l'énergie, y compris des sources autochtones et renouvelables; de renforcer les services de santé; et de veiller à ce que le programme de travail de l'Organisation mondiale du commerce sur le commerce des petits pays tienne dûment compte des petits États insulaires en développement, qui font face à des handicaps structurels graves en matière d'intégration dans l'économie mondiale, dans le contexte du plan de Doha.

7. La préparation de l'examen décennal du Programme d'action pourra tirer parti des possibilités uniques créées par l'énergie et la concentration des efforts suscitées à Johannesburg en faveur de la mise en oeuvre et de la coopération par le biais de partenariats, aux fins de la mobilisation des organismes des Nations Unies et de la communauté internationale en général à l'appui du programme relatif aux petits États insulaires en développement.

8. Le présent rapport donne un aperçu des activités menées et des préparatifs en cours aux niveaux national, régional et international en vue de la réunion internationale qui se tiendra à Maurice. Il donne également une indication des initiatives futures qui feront partie de ce processus préparatoire.

Méthodologie et structure

9. Aux fins de l'élaboration du présent rapport, l'Équipe spéciale interorganisations créée par le Secrétaire général pour la préparation de la réunion internationale a consulté les organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales concernées[1].

10. Le présent rapport contient également des informations sur des activités régionales qu'ont menées, en préparation de la réunion internationale, des organismes intergouvernementaux régionaux qui ne relèvent pas de l'ONU et plusieurs gouvernements sur le plan national.

III. Dispositions institutionnelles

11. Les préparatifs institutionnels entrepris dans le cadre du système des Nations Unies sont résumés ci-après.

12. Le 21 février 2003, le Secrétaire général a créé une équipe spéciale interorganisations comprenant des représentants de tous les principaux organismes des Nations Unies[1] qui participent à la mise en oeuvre du Programme d'action. L'Équipe spéciale a tenu sa première réunion à New York à l'occasion de la onzième session de la Commission du développement durable.

13. L'Équipe spéciale a été créée pour permettre aux principaux organismes des Nations Unies d'améliorer la coordination et de renforcer la coopération sur des questions qui concernent la préparation de la réunion internationale et la tenue de celle-ci en 2004. Il est envisagé de maintenir le mandat de l'Équipe spéciale en ce qui concerne la coordination des questions relatives aux petits États insulaires en développement après la réunion internationale de Maurice.

14. Un réseau de communication virtuel sur Internet a été créé dans le cadre du réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNet) afin de tenir tous les membres de l'Équipe spéciale au courant des faits les plus récents. Les membres de l'Équipe spéciale ont été encouragés à utiliser pleinement ce réseau virtuel, qui leur permet également d'échanger des données et des rapports utiles entre eux et, partant, d'accroître nettement l'efficacité de leurs travaux.

15. En outre, conformément à la résolution 57/262, on a créé un fonds de contributions volontaires pour aider les petits États insulaires en développement, y compris ceux qui relèvent de la catégorie des pays les moins avancés, à participer pleinement et efficacement à la réunion internationale de Maurice, ainsi qu'aux divers travaux et réunions préparatoires prévus sur le plan régional. Des gouvernements et des organisations ont été invités à y verser des contributions, et des réponses favorables ont déjà été reçues.

16. Le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales a répondu au mandat de l'Assemblée générale en invitant ces États, par le biais de l'Alliance des petits États insulaires (ADSIS), à présenter leurs vues sur le processus aboutissant à la réunion internationale. L'Alliance a soumis au Département le rapport d'une séance de réflexion tenue à San Pedro (Belize) en décembre 2002, qui résume la manière dont l'Alliance envisage la préparation de la réunion internationale. À l'issue de consultations intenses avec l'Alliance, le Groupe a mis au point un modèle de questionnaire pour les rapports nationaux d'évaluation, qui a été distribué aux États Membres de l'ONU en février 2002. On a commencé des discussions avec divers organismes de financement, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le secrétariat du Commonwealth, en vue d'obtenir un appui aux exercices et rapports d'évaluation entrepris par les petits États insulaires en développement. En outre, le Groupe a

collaboré étroitement avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement aux fins de la préparation de la réunion internationale, en consultation étroite avec l'Alliance.

17. Les rapports nationaux d'évaluation sont censés jouer un rôle clef dans le processus préparatoire aboutissant à la réunion de Maurice en 2004, dans le contexte des réunions préparatoires régionales et de la Réunion interrégionale prévue pour janvier 2004. Alors que le modèle susmentionné met l'accent sur des questions relatives à la mise en oeuvre nationale du Programme d'action, il permet également aux petits États insulaires en développement d'identifier des domaines de priorité individuels.

18. On s'est employé à élaborer un modèle succinct pour aider ces États dans leurs évaluations, mais il est probable que plusieurs évaluations nationales ne seront pas achevées avant les réunions préparatoires régionales, essentiellement en raison des difficultés liées à l'obtention d'une assistance technique et financière permettant à ces États d'achever cet exercice. Toutefois, on s'attend à ce que les réunions préparatoires donnent l'occasion d'échanger des informations sur des questions d'intérêt national, et qu'elles permettent d'identifier les priorités régionales et d'assurer la coordination des stratégies connexes. Néanmoins, on encourage vivement les petits États insulaires en développement à continuer l'élaboration de leurs rapports nationaux, qui constituent une partie importante du processus d'évaluation. Une fois achevés, les rapports seront diffusés par le biais du SIDSNet.

19. Dans le projet de résolution II, dont l'adoption par le Conseil économique et social a été recommandée par la Commission du développement durable à sa onzième session[2], des éclaircissements supplémentaires ont été apportés quant au processus préparatoire de la réunion internationale. Il a été décidé, sur la base de la résolution 57/262 de l'Assemblée générale, du Plan d'application de Johannesburg et du débat sur la question qui a eu lieu au cours de la onzième session, que la Commission convoquerait, à sa douzième session, en 2004, une réunion préparatoire de trois jours en vue de la réunion internationale. La réunion préparatoire sera saisie d'un rapport de synthèse du Secrétaire général, établi sur la base des rapports sur le processus d'évaluation, en particulier ceux qui résument les initiatives nationales et les préparatifs régionaux. La communauté internationale en général, y compris les donateurs, sont également invités à présenter des informations sur les activités actuelles et prévues à l'appui du développement durable des petits États insulaires en développement.

IV. Préparatifs au niveau international

20. Conformément aux directives figurant dans la résolution 57/262 de l'Assemblée générale et dans le projet de résolution susmentionné recommandé par la Commission du développement durable à sa onzième session, il serait souhaitable d'avoir la participation la plus large possible au processus d'examen. Cette participation devrait inclure, outre les États Membres, les grands groupes définis par le programme Action 21, les petits territoires insulaires en développement non indépendants et des institutions et organismes appartenant ou non au système des Nations Unies.

21. Profitant de l'élan acquis au Sommet de Johannesburg, on envisage de mener une étude exhaustive des possibilités offertes à d'éventuelles initiatives de partenariat entre les petits États insulaires en développement et les pays et organismes donateurs. En fait, quelques initiatives sont déjà sérieusement envisagées. Par ailleurs, plusieurs institutions des Nations Unies ont renforcé les programmes de prestation d'assistance technique à ce groupe d'États et de développement de leurs capacités dans divers secteurs et branches d'activités. Le processus préparatoire de la réunion internationale de Maurice représente pour ces institutions, pour d'autres organismes donateurs et pour les pays donateurs l'occasion idéale pour faire connaître des initiatives nouvelles ou existantes susceptibles de faciliter l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

22. Le Groupe des petits États insulaires en développement s'emploie actuellement à recueillir et à compiler des données sur les meilleures pratiques utilisées et les expériences réussies dans les projets et les programmes de terrain mis en place dans ces États, dans le cadre du Programme d'action, aux niveaux international, national, régional et local. Il envisage de faire connaître les résultats de son travail dans une publication et une banque de données sur le Web, suffisamment tôt pour la réunion internationale de Maurice.

V. Préparatifs au niveau régional

23. Les préparatifs sont en cours en ce qui concerne la convocation de réunions préparatoires régionales pour :

a) Les petits États insulaires en développement du Pacifique, à Apia, du 4 au 8 août 2003;

b) Les petits États insulaires en développement des Caraïbes, à Port of Pain, du 18 au 22 août 2003;

c) Les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, à Praia, du 1er au 5 septembre 2003.

24. Le Groupe des petits États insulaires en développement, en collaboration avec l'AOSIS, veille à ce que les documents issus des diverses réunions d'experts soient soumis à cette instance intergouvernementale. Jusqu'ici, les documents ci-après, issus de trois réunions, ont été communiqués aux États membres de l'Alliance :

a) Rapport d'un atelier sur les efforts de développement durable dans les îles caraïbes : mise en place de capacités de gestion et de protection des ressources biologiques (Cuba, 25-29 novembre 2002);

b) Rapport d'un atelier interrégional d'appui à l'application de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants dans les petits États insulaires en développement (Antigua-et-Barbuda, 7-10 avril 2003);

c) Rapport d'un atelier sur l'utilisation de l'information pour la prise des décisions relatives au développement durable – problèmes et enjeux pour les petits États en développement des Caraïbes (Sainte-Lucie, 27 et 28 mai 2003).

25. D'autres réunions d'experts portant sur des aspects thématiques et axées sur les domaines d'importance prioritaire pour les petits États insulaires en développement sont prévues, comme suit :

a) Un atelier sur l'énergie et la mise en place de capacités, à Noué, du 7 au 11 juillet 2003;

b) Un atelier sur la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, à la Dominique, du 29 septembre au 3 octobre 2003.

26. Ces réunions d'experts et ces réunions préparatoires régionales auront pour aboutissement la convocation d'une réunion préparatoire interrégionale au niveau ministériel, qui devra permettre d'harmoniser le programme relatif à tous les petits États insulaires en développement et qui se tiendra à Nassau du 26 au 30 janvier 2004.

27. La nécessité d'assurer la participation pleine et effective des petits États insulaires en développement, y compris des territoires insulaires non autonomes, et des grands groupes est prévue aussi bien par la résolution 57/262 de l'Assemblée générale que par le projet de résolution II, dont l'adoption par le Conseil économique et social a été recommandée par la Commission du développement durable à sa onzième session[1]. Il faut donc impérativement prévoir des ressources suffisantes pour faciliter cette participation.

28. Parallèlement à l'organisation des réunions préparatoires régionales, les petits États insulaires en développement mènent d'autres activités régionales dont les résultats devraient servir d'éléments de base au processus d'examen.

A. Région du Pacifique

29. La région du Pacifique a tenu des ateliers régionaux de suivi au Sommet et, avec le soutien du Conseil des organisations régionales du Pacifique, les petits États insulaires en développement du Pacifique se préparent pour une réunion régionale, qui doit se tenir à Apia du 4 au 8 août 2003.

30. Les préparatifs régionaux sont dirigés par le Programme régional océanien de l'environnement avec le plein appui des autres organisations membres de la Communauté des organisations régionales du Pacifique.

B. Région des Caraïbes

31. Le bureau sous-régional pour les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et le secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui constituent le secrétariat mixte pour l'exécution du Programme d'action dans la région des Caraïbes, se penchent actuellement sur les préparatifs de la réunion internationale de Maurice au niveau des institutions et des pays. Le lancement des préparatifs régionaux de l'examen a eu lieu lors d'une réunion qui a regroupé les petits États insulaires en développement des Caraïbes et des membres du Groupe de coopération inter institutions des Caraïbes, l'objectif étant de rendre aussi fructueuse que possible la réunion régionale de Trinité-et-Tobago, qui doit se tenir du 18 au 22 août 2003.

32. Pour préparer la réunion régionale, le bureau sous-régional de la CEPALC a envoyé un questionnaire aux États de la CARICOM ainsi qu'aux institutions régionales et internationales participant à l'exécution du Programme d'action dans la région en vue de procéder à une évaluation complète des progrès accomplis dans la région au regard des objectifs établis. Le questionnaire, conçu pour faire comprendre clairement les objectifs régionaux, complétera les rapports d'évaluation nationaux.

C. Région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale

33. Une réunion sera organisée à l'intention des petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale à Praia du 1er au 5 septembre 2003. Le Groupe des petits États insulaires en développement travaille à faire adopter une proposition relative à l'élaboration d'un cadre de coopération pour les petits États insulaires en développement de l'Atlantique et de l'océan Indien, et a tenu tout récemment des consultations avec la Commission de l'océan Indien et le Secrétariat du Commonwealth. Des consultations à ce sujet devraient se tenir pendant ou après la réunion.

VI. Préparatifs au niveau national

34. Des solutions aux difficultés rencontrées par les petits États insulaires en développement dans l'établissement de leurs rapports d'évaluation nationaux sont à l'étude. Le travail est en cours et les résultats seront présentés en temps voulu. En attendant, les gouvernements sont encouragés à lancer des campagnes locales de sensibilisation et d'éducation pour amener la population à réaliser que la réunion internationale de Maurice revêt une importance capitale car elle permettra d'appeler l'attention internationale sur ses problèmes essentiels.

VII. Conclusions et recommandations

35. Les travaux préparatoires de la réunion internationale progressent de façon satisfaisante. En définitive, le succès du processus d'examen dépendra non seulement des efforts des petits États insulaires en développement eux-mêmes mais également du degré de participation de l'ensemble de la communauté internationale, dans un esprit de coopération et de partenariat.

36. Par conséquent, les États Membres, les organismes des Nations Unies et les grands groupes sont vivement encouragés à participer sans réserve, afin que l'examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement puisse être mené à bonne fin.

37. La nomination rapide d'un responsable de haut niveau aux fonctions de secrétaire général de la réunion internationale devrait faciliter la préparation de la réunion, ainsi qu'il est demandé dans la résolution 57/262 de l'Assemblée générale.

38. Les textes issus des réunions préparatoires régionales prévues pour les régions de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique figureront en bonne place dans le rapport qui sera présenté à la Commission du développement durable à sa douzième session, faisant ainsi apparaître le lien entre les initiatives régionales et le document de fond qui sera élaboré à la réunion internationale.

39. Le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continueront de travailler en étroite collaboration et poursuivront les consultations menées avec l'AOSIS au titre du processus d'examen, afin d'assurer un soutien intergouvernemental actif aux activités préparatoires et la participation la plus large possible des petits États Membres insulaires en développement aux prochaines réunions régionales et sous-régionales.

40. Pour appuyer tous ces efforts, un travail de sensibilisation des milieux dirigeants régionaux et mondiaux sera nécessaire. Il est recommandé au Département de l'information du Secrétariat de l'ONU de continuer de participer à l'élaboration de la campagne de sensibilisation en faveur de la réunion et de créer à cet effet un groupe de communication inter institutions.

Notes

[1] Les organismes suivants sont représentés dans l'Équipe spéciale interorganisations : Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement du Secrétariat de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Université des Nations Unies, Département de l'information du Secrétariat de l'ONU, Organisation mondiale du commerce, Organisation météorologique mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation de l'aviation civile internationale, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention sur la diversité biologique, Agence internationale de l'énergie atomique, Union internationale des télécommunications, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU.

[2] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 9* (E/2003/29), chap. I, sect. A.